



PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 18 février à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, Mmes ROBERT Carole, BERNARD Myriam, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MU-NOZ Estéban, DURAND Thierry, BONO Vicente, DEYE Manuel, HOLIET Samuel.

Absents excusés : Mme AILLAUD Marion, Mrs CHAMBRE Emmanuel, VARCIN Alexandre, AKLA Mohammed

Absents : Mmes MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline.

Procurations : Mme AILLAUD Marion a donné procuration à M. Samuel HOLIET.
M. VARCIN Alexandre a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.
M. Emmanuel CHAMBRE a donné procuration à Mme Carole ROBERT.

Monsieur GONCALVES Gilles a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H 30

Mme le Maire procède à l'appel des conseillers et annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

M. Gilles Goncalves est désigné secrétaire de séance.

Les comptes rendus du 17 septembre et 26 novembre 2024 sont approuvés à l'unanimité.

Point n°1 : Compte-rendu de délégation

1-1 LOCATION

Mme le Maire n'a pas exercé sa délégation.

1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES

Mme le Maire n'a pas exercé sa délégation.

1-3 DROIT DE PREEMPTION

Mme le Maire a renoncé au droit de préemption pour 2 dossiers :

- M. YILMAZ Erkan, pour la parcelle AC 751 et AC 689, 20 rue du 19 mars 1962, au profit de M. YILMAZ Savas.
- M. et Mme FERRARO Lémuel et Karen, pour la parcelle AD 210, 21 Grand Rue, au profit de M. BOREL Daniel.

Point n°2 : Signature du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) de logements sociaux de Provence Alpes Agglomération

Les lois ALUR, Egalité et citoyenneté et ELAN ont positionné puis conforté l'échelon intercommunal comme chef de file en matière d'attributions des logements sociaux.

C'est à l'échelle de l'agglomération que sont fixées les grandes orientations du territoire en matière de politique de peuplement, priorités locales pour les attributions et mixité sociale.

Ces lois ont imposé un nouveau cadre de pilotage des attributions et de la gestion de la demande à travers l'a mise en place d'une instance dédiée : la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

Cette CIL est composée de 3 collèges : Etat et collectivités territoriales, bailleurs sociaux et acteurs professionnels du logement social, associations en lien avec le logement social.

Dans le cadre de cette réforme de la gestion de la demande et des attributions des logements sociaux, les intercommunalités doivent réaliser un Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID).

Le contenu de ce PPGDID est réglementé par l'article R441-2-10 du Code de la Construction et de l'Habitation, qui définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales.

Le PPGDID intègre la cotation de la demande dans l'objectif de rendre plus transparent et plus équitable le processus d'attributions.

Le PPGDID comprend notamment :

- La liste des organismes et des services participant à l'information et l'accueil des demandeurs, ainsi que leur localisation et leurs missions ;
- Les modalités locales d'enregistrement, dont la répartition territoriale des guichets enregistreurs ;

- Les modalités de mise en œuvre du système de cotation de la demande.

L'élaboration du PPGDID de PAA a fait l'objet d'un large processus de coproduction avec la participation des membres des 3 collèges de la CIL de PAA.

Entre juin et août 2024, 2 enquêtes par questionnaire, portant sur les attributions des logements et l'information des demandeurs ont permis de recueillir et d'harmoniser les pratiques locales des bailleurs et réservataires.

Le volet cotation de la demande avec l'élaboration de la grille de cotation a été travaillé lors des ateliers du 16 septembre et du 21 octobre 2024, avec un premier test factice du projet de grille de cotation sur des dossiers de demandes de logement social avec plusieurs communes réservataires de logements locatifs sociaux et avec les bailleurs sociaux.

Le volet information des demandeurs a été travaillé lors de l'atelier du 16 septembre 2024, notamment sur la définition de la liste des points d'accueil et d'information des demandeurs et leur classement en 3 niveaux.

Enfin la réunion du 28 novembre 2024 de restitution des 3 ateliers a permis de valider tous ces éléments pour rédiger le premier projet de PPGDID en CIL.

Considérant que le projet de PPGDID a été validé lors de la CIL de PAA du 19 décembre 2024 ;

Considérant qu'une version intégrant les remarques émises en CIL a ensuite été envoyée à tous les signataires pour recueillir leurs observations ;

Considérant que la version définitive du PPGDID, avec les observations post-CIL, a été officiellement envoyée à tous les signataires le 27 janvier 2025 ;

Considérant que l'absence de délibération du conseil municipal dans un délai de deux mois après transmission du PPGDID par l'intercommunalité entraîne de fait un avis favorable de la commune ;

Considérant que ce PPGDID vaut pour une durée de 6 ans, pouvant être prorogé d'un an ;

Mme le Maire propose :

- d'APPROUVER le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) de Provence Alpes Agglomération tel qu'annexé ci-joint ;
- de m'AUTORISER à signer ledit document ainsi que tout document afférant ainsi qu'à entamer toutes les démarches afférentes ;

Voté à l'unanimité.

Point n°3 : Convention ENEDIS

Dans le cadre de travaux de renforcement du réseau électrique au lieu-dit la Plane, ENEDIS sollicite une servitude de passage

- Pour des câbles souterrains d'environ 42 mètres sur 3 mètres de large, et des bornes de repérage sur les parcelles B 381 et B 382, moyennant une indemnité de 126 €,
- Pour un poste de distribution sur une portion de 15m² sur la parcelle B382 moyennant une indemnité de 150 €.

Mme le Maire propose d'accorder ces servitudes et de l'autoriser à signer les documents nécessaires.

Voté à l'unanimité.

Point n°4 Reprise de concession achat de caveau

M. Gilles GONCALVES expose que M. Fernand HUGUES, titulaire d'une concession funéraire au cimetière, a sollicité la commune pour lui rétrocéder sa concession qui ne lui est plus d'aucune utilité.

Celle-ci comporte un caveau de 6 places.

Mme le Maire propose de racheter ce caveau au prix de 610€, afin de le revendre au même prix au futur concessionnaire.

Voté à l'unanimité.

POINT N°5 : Club jeunes : Modification de tarifs

Mme le Maire propose de modifier les tarifs du Club jeunes comme suit, à compter du 1^{er} mars 2025.

Adhésion annuelle	15 €
Demi-journée normale	3 €
Demi-journée "Spéciale"	4.5 €
Demi-journée avec intervenant et/ou transport	6.5 €
Séjour	20 €/jour

Voté à l'unanimité.

Point n°6 : Club Jeunes : demande de subvention Séjours

Le club Jeunes envisage de réaliser 2 séjours cette année

- En été un stage plongé à Saint Raphaël, coût : 3911.64 €
- En décembre pour la fête des Lumières à Lyon, coût 3611.06 €

Mme le Maire propose de solliciter une subvention pour financer ces séjours.

Désormais, les demandes de subvention se font sur le site démarches simplifiées, et un comité réunissant les différents partenaires décide auprès de quel fond la subvention est sollicitée.

Voté à l'unanimité.

Point n°7 : Club Jeunes : demande de subvention Investissement

Mme le Maire propose de solliciter une subvention auprès du site démarches simplifiées pour l'acquisition de matériel d'investissement pour le Club Jeunes.

Pour un montant total de 3103.66 € HT.

Objet	Montant HT	Montant TTC	Devis
matériel camping	550	660,00 €	Decathlon
tente	415,83 €	499,00 €	Aventure nordique
Meuble matériel cuisinne	534,94 €	641,93 €	But
Livres	472,23	498,20 €	De fil en page
Jeux	407,51	490,16 €	FNAC
Télé	449	449,00 €	Ailink
Matériel pingpong tennis etc	274,15	329,98 €	Decathlon
TOTAL	3 103,66 €	3 568,27 €	

Voté à l'unanimité.

Mme le Maire profite de cette occasion pour remercier le comité des fêtes pour l'achat d'une cuisinière pour le Club Jeunes.

Point n°8 : Centre de loisirs : demande de subvention

Mme le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la CAF pour l'acquisition de matériel d'investissement pour le Centre de loisirs.

Pour un montant total de 4405.54 € HT.

Objet	Montant HT	Montant TTC	Devis
4 MEUBLES RANGEMENT	1512,8	1 815,36 €	bureau 04
2 presse agrumes	178	213,68 €	darty
1 ordi portable	1152	1 152,00 €	ailink
2 tables extérieur pique nique	1270	1 537,20 €	manutan
1 caisson	292,74	351,29 €	Bureau 04
TOTAL	4405,54	5 069,53 €	

Voté à l'unanimité.

Point n°9 : Régie /restaurant scolaire /Centre de loisirs

En raison de la hausse de fréquentation du centre de loisirs et du restaurant scolaire, ainsi que du nouveau mode d'inscription en ligne avec paiement par carte bancaire, le montant de l'encaisse maximum de la régie est régulièrement dépassé. Suite à un contrôle, la DGFIP nous demande d'augmenter le montant d'encaisse autorisé.

Mme le Maire propose de le fixer à 9000 €, dont 2000 € en espèces.

Voté à l'unanimité.

Point n°10 : Cession de parcelle à Mme et M. Cadieu

M et Mme Cadieu, domiciliés 16 impasse de la fontaine des Malades, , ont sollicité la commune afin d'acquérir la parcelle B 1126, contigüe à leur propriété et d'une superficie de 195m²(voir plan).

Le service des domaines a été consulté et a fixé l'estimation à 6450 €.

Mme le Maire propose de leur céder dans les conditions suivantes :

- Le prix est fixé à 6450 €
- Les acheteurs prennent à leur charge les frais de notaire.

Voté à l'unanimité.

Point n° 11 : Cession d'usufruit temporaire à la société CELLNEX

Mme le Maire rappelle la délibération du 17 septembre, qui prévoyait :

- De déclasser la partie du chemin communal concernée : parcelles B1239 B1240 B1241 B1242 B1243 B1244 B1245 B1246 B1247 B1248 (en jaune sur le plan)
- De classer l'emprise du chemin réel : B1234 B1240 B1228 B1242 B1236 B1244 B1230 (en rose sur le plan)

- De céder en usufruit temporaire les parcelles B1232 B1248 B1231 B1238 B1246 pour une superficie totale de 49m² selon le plan de division joint. (en vert sur le plan)
- D'accorder une servitude de passage sur les parcelles B1228 B1230 B1234 B1236 B1240 B1242 B1244 B1245 B1227 B1235
- D'accorder une servitude de tréfonds sur les parcelles B1227 ainsi que les parcelles précédemment citées pour la servitude de passage.
- De m'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le notaire chargé de l'établissement de l'acte nous a demandé de saisir le service des domaines pour estimer la valeur.

Celui-ci a rendu son avis et a estimé la valeur à 92700 €.

Mme le Maire propose de fixer le prix de la cession à 92750 € comme convenu avec la société CELL-NEX ;

Voté à l'unanimité.

Point n°12 Ressources Humaines : Contrats été service technique

Comme chaque année, Mme le maire vous propose de créer 2 emplois d'été au service technique, du 1^{er} au 31 juillet et du 1^{er} au 31 août.

Voté à l'unanimité.

Point n° 13 Ressources Humaines : Contrats aidés Service Technique

Mme le Maire propose de créer 2 contrats aidés pour les services techniques du 15 avril 2025 au 14 avril 2026.

Voté à l'unanimité.

Point n°14 Projet sécurité Routière

La préfecture lance chaque année un appel à projets qui permet d'établir un plan d'action permettant d'accompagner les projets de prévention et de sensibilisation à la sécurité routière.

C'est dans ce cadre que Mme le Maire propose le projet suivant.

Ce projet a été élaboré avec 3 axes :

- 1) Jeunesse :
- 2) Seniors :
- 3) Prévention routière :

1. Jeunesse

A) Intervention dans les écoles par la police Municipale dans le cadre de la sécurité routière :

Ces interventions consisteraient à des interventions théoriques avec support numérique en milieu scolaire dans le cadre de la prévention routière, permettre aux jeunes Malijaiens de la commune de se déplacer à pied, en vélo ou en voiture avec les meilleures connaissances et comportements possibles.

Pour cela une intervention de type Intervention en éducation routière (**Intervenants en éducation routière**) : le stage indispensable pour animer des interventions avec les enfants quel que soient leurs modes de déplacement (piétons, cyclistes, passager voiture et transport en commun) avec le Mobilipass. Formation que nous souhaitons dispenser à notre agent de police municipale. 480 € TTC.

B) Action dans l'école élémentaire avec la classe de CM2 dans le cadre du SARV collaboration entre la Police Municipale et l'enseignant de la classe.

Sur la commune de Malijai, nous remarquons une hausse de la circulation en vélo surtout pour les jeunes collégiens. Afin de leur assurer des bases solides et de renforcer leurs connaissances dans leurs déplacements en 2 roues, nous souhaitons mettre en place en parallèle de l'intervention éducation routière, la formation s'avoir rouler en vélo, en étroite collaboration avec l'enseignant de la classe et avec l'aide de l'association MAIF.

Pour effectuer au mieux cette formation nous comptons :

- Former un agent de la Police municipale (**Intervenants « Savoir rouler à vélo »**) : une formation obligatoire pour être reconnu formateur du savoir rouler à vélo et appréhender en toute sérénité les compétences nécessaires à l'obtention de l'attestation SRAV. 420 € TTC)
- Création d'une piste avec marquage au sol au niveau de l'espace famille
- Achat de matériel (panneau, cône, corde) en lien avec le SARV 1902 €.

2. Seniors

a) Action de prévention auprès des Séniors

Sur les routes, nos seniors sont particulièrement exposés aux risques d'accident. Avec l'âge, des altérations physiologiques apparaissent. Ces changements, qui portent essentiellement sur la Vision, l'ouïe et la motricité, modifient progressivement l'aptitude à la conduite. La modification et les nouvelles réglementations. Afin d'avoir une ouverture d'esprit et les aider à prendre conscience des nouvelles réglementations ou des dangers qui peuvent être liés à l'âge ou à l'utilisation de médicaments, nous souhaitons effectuer une formation en lien avec le CCAS sur les seniors. Pour dispenser cette formation nous ferons appel à Vigie Route Sure pour effectuer une formation d'une journée dans le cadre des seniors :

- Cet atelier, divisé en plusieurs parties, destiné aux seniors se veut Bienveillant - Adapté – Pédagogique envers nos aînés.
- Mise en situations pratiques des différentes pathologies visuelles, des dégénérescences liées à l'âge, des difficultés d'accommodation aux contrastes, des difficultés liées à la recherche d'informations liées à la diminution de mobilité.
- Exercices de reconnaissances de précaution d'emploi des différents médicaments, et effets directs et indirects sur la conduite, sur cette population surmédicamentée.
- Organisation des déplacements et conseils sur l'hygiène des déplacements
- Remise à niveaux des changements des modes de circulation, de signalisation verticale ou horizontale.
- Rappel des nouvelles règles de conduite, des positionnements sur la chaussée.

Prix de cette intervention 2600 € TTC.

3. Prévention routière :

a) Action de prévention pour les utilisateurs de la route

Dans le cadre d'une action de sensibilisation à la sécurité routière, la commune a pour projet de réaliser une journée sur le thème de la sécurisation routière, pour cela nous ferions appel à différents partenaires dans le cadre de la sécurité routière. Notre objectif serait d'amener les automobilistes à garder à l'esprit les risques en lien avec les comportements dangereux et les enjeux de la sécurité routière. Dans le but d'intervenir et d'avoir un impact sur un maximum d'automobiliste :

Pour cela la journée se déroulerait avec plusieurs stands en lien avec la sécurité routière, nous ferions appel

aux partenaires et institutions suivants :

- Gendarmerie,
- Service de prévention routière de la Préfectures des Alpes de Hautes Provence
- Pompier
- Association en lien avec la sécurité routière (Maïf-Groupama...)
- Entreprise privée avec des simulateurs et un cascadeur spécialisé dans la prévention routière.

Des devis que nous possédons le chiffrage actuel de cette journée s'élèverait à : 6900 €.

b) Action de prévention en lien avec la vitesse dans la commune.

À plusieurs reprises, la mairie a été alertée sur un sentiment de vitesse excessive. Certains points, aux vues de leur configuration (présence d'intersection, de stationnement, de commerce, de crèche, établissement scolaire au centre du village), peuvent être considérés comme accidentogènes. Un certain sentiment subjectif de danger a été signalé par des administrés. Grâce au partenariat avec le service de la sécurité routière de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, des appareils de mesure ont été mis en place sur la commune. Ces analyses ont mis en avant que certains points présentent des vitesses plutôt élevées aux vues des circonstances. Suite à ces études, des réflexions d'amélioration de ces axes vont être menées. Afin de pouvoir continuer nos analyses et devenir autonome, la commune souhaiterait acquérir un radar pédagogique mobile et repositionnable.

Devis radar pédagogique : 1986.60 € TTC

Devis compteur routier et vitesse : 1.918.80 € TTC

Le montant total du projet est de : 14482 € HT soit 15610.40 € TTC

Mme le Maire propose :

- D'inscrire ce projet au titre du PDASR
- de solliciter une aide financière de 80% soit 11585.60 €

Voté à l'unanimité.

Point n° 15 : Finances : dépenses d'investissement par anticipation

Le budget 2025 sera voté le 1er avril 2025.

D'ici là, les dépenses d'investissement (hors RAR) ne peuvent être engagées sans le consentement du conseil municipal.

Mme le Maire propose de l'autoriser à engager les dépenses suivantes :

Article 21838

Matériel informatique 1293 €

Article 2152

Panneau pour l'aire de camping-car : 1215.60 €

Article 2188

Lave-vaisselle CLSH 535.08 €

Voté à l'unanimité.

La Séance est levée à 19 H 10

La Présidente de Séance
Mme Sonia FONTAINE
Maire



Le Secrétaire de Séance
M. Gilles GONCALVES
1^{er} Adjoint au Maire



